

République Française



Département de la Charente

**Séance du Jeudi 25 Mars 2021**

Délibération n°20210325\_03AR

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 58

Pouvoirs : 5

Suppléants : 2

= **VOTANTS : 65**

- dont « pour » : 65

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : Fiscalité - vote des taux d'imposition 2021**

Le jeudi 25 mars 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 19/03/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle polyvalente d'AUSSAC-VADALLE

Présents : COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard TEILLET Anne - BONNET Franck – CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEI Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie BRAUNBARTH Jean-Philippe – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant

BORNE Bernard représenté par BAUDRILLART Agnès - suppléante

FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud  
PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine  
DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique  
MAHÉ Jacques pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc  
SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

-----  
LEMAIRE Marie-Claude - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella

Absents non excusés : CECCHIN Catherine - PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : Fiscalité - vote des taux d'imposition 2021**

*Vu le code général des impôts et notamment l'article 1379-0bis II et l'article 1639A,*

*Vu les orientations retenues par le bureau communautaire réuni le 15 mars 2021 et par la commission finances réunie le 18 mars 2021,*

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales avant le 15 avril de chaque année.

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée que les états d'imposition des taxes directes locales 2021 n'ont pas été transmis à ce jour par les services de la DGFIP à la Communauté de communes.

Monsieur le Vice-Président précise que sur proposition du bureau communautaire, il est préconisé une augmentation de la fiscalité communautaire, afin d'assurer le financement pérenne des services et des investissements communautaires.

Cette augmentation doit permettre notamment d'assurer le financement des programmes d'investissement engagés et la montée en charge des services communautaires avec notamment l'ouverture du pôle enfance jeunesse communautaire à Vars (janvier 2022) mais aussi la montée en charge du service urbanisme.

M. le Vice-Président propose d'adopter les taux suivants au titre de l'année 2021 :

	Taux moyen pondéré 2021	Taux moyen pondéré 2020, pour mémoire
Taux de la Taxe sur le foncier bâti	<b>5,33%</b>	5,18 %
Taux sur le Foncier non bâti	<b>11,00%</b>	10,69%
Taux de cotisation foncière sur les entreprises (CFE)	<b>3,93%</b>	3,82%
Taux de Fiscalité professionnelle de zone (FPZ)	<b>26,45%</b>	26,18%

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :**

- **D'APPROUVER les taux d'imposition pour 2021 tels que précités.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
**Le Président,**  
**Christian CROIZARD**

